

FEDERATION FRANCAISE DU SPORT AUTOMOBILE
ASSOCIATION SORTIVE AUTOMOBILE DU VAL D'ALLIER

FINALE DE LA COUPE DE FRANCE DES SLALOMS

8 - 9 - 10 SEPTEMBRE 2017



REGLEMENT PARTICULIER

REGLEMENT PARTICULIER

Finale de la Coupe de France des Slaloms en Pays Roannais

9 / 10 SEPTEMBRE 2017

Les articles non mentionnés sont conformes au règlement standard des slaloms 2017

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE DU VAL D'ALLIER

Organise les **9/10 septembre 2017** avec le concours de **L'ASK LE COTEAU**

LA FINALE DE LA COUPE DE FRANCE DES SLALOMS EN PAYS ROANNAIS

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue sous le numéro n/21 en date du 30/05/2017 et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro 550 en date du 06/06/2017

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs

Jacques COURMONTAGNE Licence n°11849 10/04

Commissaires Sportifs :

Catherine PASTOREK Licence n° 15145 16/03

Joëlle OLIVIER Licence n°136338 16/09

Directeur de Course :

Michel DESMARIE Licence n°19848 16/01

Directeur de Course Adjoint :

Thierry DUPECHER Licence n° 3564 16/06

Directeur de Course délégué sécurité :

Michel BEAULATON Licence n°3816 16/13

Commissaire Technique Responsable :

Olivier CAPPELLETTI Licence n° 134399 05/07

Commissaires Techniques

Martial LOBROT Licence n° 114567 04/03

Alain VERON Licence n° 149252 16/09

Jacky MONTJOTIN Licence n° 8818 16/13

Chargés des relations avec les concurrents (CS) :

François CHASSAGNOL Licence n° 15142 16/03

Jacques COURTADON Licence n° 23084 16/03

Chronométrateur Responsable :

Florent RENAULT Licence n°34875 16/02

Médecin Chef :

Christine LESPIAUCQ Licence n° 46467

Chargé de Presse

Nicolas CANIZARES

Observateur F.F.S.A. :
Didier GERARDIN

Clôture des engagements : le 1^{er} Septembre à 24 heures

Publication de la liste des engagés : 5 Septembre

Vérifications administratives :

- Vendredi 8 Septembre de 14 heures 00 à 19 heures 00
- Samedi 9 Septembre de 7 h 00 à 8 h 00

Lieu : Piste de Karting Le Coteau – Rez-de-chaussée du Secrétariat

Vérifications techniques :

- Vendredi 8 Septembre de 14 heures 00 à 19 heures 15
- Samedi 9 Septembre de 7 h 00 à 8 h 15

Lieu : Piste de Karting Le Coteau

1^{ère} Réunion du Collège des Commissaires Sportif :

- Vendredi 8 Septembre à 18 heures 00

Lieu : Secrétariat

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais chronométrés :

- Samedi 9 Septembre à 8 heures 45

Essais non chronométrés :

- Samedi 9 Septembre de 8 heures 45 à 11 heures 15 (1 passage par pilote)

Essais chronométrés :

- Samedi 9 Septembre de 13 heures 30 à 15 heures 30

Briefing des pilotes :

- Samedi 9 Septembre à 11 heures 45

Lieu : Podium

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course :

- Samedi 9 Septembre à 15 heures 45

Course :

- 1^{ère} manche le Samedi 9 Septembre de 16 h 00 à 18 heures 00
- 2^{ème} manche le Dimanche 10 Septembre de 9 heures 00 à 11 heures 00
- 3^{ème} manche et 4^{ème} manche le Dimanche 10 Septembre à partir de 13 h 00

Les horaires des essais et de la course sont donnés à **titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course**. Les concurrents en seront informés par affichage.

Seule une reconnaissance pédestre est autorisée.

Affichage des résultats provisoires :

- Dimanche 10 Septembre 15' maximum après l'entrée au parc fermé du dernier concurrent

Lieu : panneau affichage officiel vers secrétariat

Parc fermé final obligatoire à l'issue de la compétition sous peine d'exclusion d'office :

Lieu : structure des pilotes

Remise des prix :

- Dimanche 9 Septembre à 18 heures 00 au podium prévu à cet effet (lieu couvert)

1.3P. VERIFICATIONS

Voir Article 1.2p.

Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage : MIGNARD CARROSSERIE

Adresse : Rue Rabelais - ROANNE

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

Les concurrents seront tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique.

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit le samedi 8 septembre à 8 heures 15

Pesage des voitures (facultatif) : lieu : emplacement vérifications techniques

1.5P. DISPOSITIONS PARTICULIERES

Les concurrents qui désirent courir en double monte devront indiquer sur le bulletin d'engagement le pilote qui partira en premier, à savoir avec un numéro commençant par 200.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les règlements et bulletins d'engagement seront directement adressés à chaque Ligues du Sport Automobile qui les transmettra à ses qualifiés et suppléants.

Les qualifiés devront retourner à leur Ligue respective leur bulletin d'engagement, accompagné des frais de participation, au minimum 48 Heures avant la date de clôture

Les ligues du sport automobile adresseront les engagements, accompagné des frais de participation, de leurs qualifiés à l'adresse suivante :

A.S.A. DU VAL D'ALLIER – 6 rue de l'Hôtel des Postes – 03200 VICHY

La liste des engagements sera close dès que le nombre maximum de participants fixé à l'article 4.1p aura été atteint, et au plus tard le **28 aout à 24 heures 00.**

Les frais de participation sont fixés à 240 €, réduits à **120 €** pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur.

Les engagements devront **obligatoirement** être accompagnés des frais de participation.

Si quatre jours avant le début de la compétition le nombre d'engagements enregistré est inférieur à 40, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre maximal des voitures admises sera la liste des qualifiés de chaque Ligue établie par la FFSA. Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des Slaloms (Voir tableau).

Une même voiture pourra être conduite successivement par 2 pilotes.

4.2.7.P ECHAPPEMENT

Voir Règlement Standard Slaloms

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des Slaloms.

- Publicité obligatoire (non rachetable) sera précisée par additif
- Publicité optionnelle sera précisée par additif

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Les prescriptions des Règles Techniques et de Sécurité de la discipline, en application des articles R331-18 à R331-45 du code du sport, devront être respectées dans toutes les compétitions.

6.1P. PARCOURS

La finale de la coupe de France se déroulera sur la piste de karting du Coteau selon le parcours joint (voir plan)

La course se déroulera en **4 manches obligatoires**.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

Départ arrêté

Arrivée lancée

Longueur du parcours : 1860 mètres.

Procédure de départ : aux feux tricolores

6.5P. PARC CONCURRENTS

Les parcs concurrents seront situés à l'intérieur du circuit. Les parcs concurrents seront accessibles à partir du Jeudi 6 Septembre à 14 heures 00

Les remorques devront être garées obligatoirement à l'emplacement prévu à cet effet par l'organisateur.

6.6P. PARC FERME FINAL

Voir Article 1.2p.

A l'arrivée de la dernière manche, les voitures rejoignent leurs structures et sont placées sous le régime du parc fermé.

Les voitures restent en régime de parc fermé sous chacune des structures des pilotes jusqu'à l'affichage du classement officiel.

Tout pilote ne respectant pas cette règle sera exclu du classement, les autres pilotes classés derrière lui remontant d'une place.

6.7P. TABLEAUX D’AFFICHAGE

Les tableaux d’affichage seront placés :

- pendant les essais et la course au parc départ : Vers secrétariat du circuit
- pendant les vérifications au parc des vérifications : Vers secrétariat du circuit
- pendant le délai de réclamation après l’arrivée : Vers secrétariat du circuit

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d’affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d’une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d’horaires qui pourraient se décider dans l’heure qui précède leur départ.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la compétition, une permanence sera organisée

Lieu : Circuit du Coteau. de 8 heures 00 à 19 heures 00

Téléphone permanence n° 06 81 50 61 37 – 06 98 25 37 38

Centre de secours le plus proche CHU

Lieu ROANNE - Téléphone n° 15

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L’EPREUVE

7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

Voir Article 1.2p.

7.3P. COURSE

Le Parc n’étant pas situé à proximité du point stop, les pilotes conserveront leur casque pour effectuer le trajet qui les sépare de l’entrée du parc, ils devront obligatoirement retirer leur casque avant d’entrer dans le parc.

Ordre des départs :

DOUBLE-MONTE - F2000 – FC/FS – N/FN – A/FA - GT de série – CM/CNF/CN – D/E

Au sein de ces groupes les concurrents partiront dans l’ordre décroissant des numéros

7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit, sous peine d’exclusion de la compétition.

ARTICLE 8P. PENALITES

- Quille de parcours renversée ou déplacée = 1 seconde par quille
- Quille d’arrivée renversée ou déplacée = 3 secondes par quille
- Porte manquée ou erreur de parcours = manche non prise en compte pour ce pilote.
- Non respect de l’ordre de départ = 5 secondes

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Le classement sera établi sur l'addition des deux meilleurs temps des 4 manches obligatoires.

Les classements provisoires seront affichés 15' maximum après l'entrée en parc fermé du dernier concurrent et seront établis de la façon suivante :

- 1 classement général, (pour Information)
- 1 classement féminin,
- 1 classement Jeune
- 1 classement pour chacun des groupes comme défini à l'article 4.1 du règlement standard,
- 1 classement pour chacune des classes énumérées à l'article 4.1 du règlement standard.

Les classements, sous réserve d'éventuelles réclamations, deviendront définitifs 30 minutes après l'heure d'affichage des classements provisoires.

ARTICLE 10P. PRIX

10.2P. PRIX

Conforme au règlement de la Finale de la Coupe de France des Slaloms 2017

Les prix sont cumulables

	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}
GROUPE	150 €	100 € (si + 5 partants)	50 € (si + 8 partants)
CLASSE	120 €	50 € (si + de 3 partants)	20 € (si + 6 partants)
FEMININE	150 €		
JEUNE	150 €		

10.3P. COUPES

Des coupes seront également distribuées.

10.5P. REMISE DES PRIX ET COUPES

Voir Article 1.2p.